

28 avril 2022

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2021 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2020-2021 du Grand Théâtre de Genève.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 25 janvier 2022. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, les 6 et 12 avril 2022. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Jade Perez et M. Xavier Stern, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le rapport d'activité de la saison 2020-2021 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 est approuvé.

Séance du 6 avril 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de M^{mes} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, Carole Trousseau-Ballif, secrétaire générale du Grand Théâtre, ainsi que de MM. Aviel Cahn, directeur général du Grand Théâtre et Xavier Oberson, président du conseil de fondation

M. Cahn explique que la saison 2020-2021 était probablement la pire puisque pratiquement toute la saison a été annulée du fait du Covid.

Ils ont commencé avec une production qui avait déjà dû être annulée au printemps 2020, qu'ils ont utilisée pour ouvrir la saison car elle était prête. Celle qui aurait dû ouvrir la saison n'était techniquement pas finalisée, puisqu'ils étaient en arrêt de travail au printemps.

A la suite de cela, ils ont présenté deux spectacles de la deuxième production, à savoir *La ferme Makropoulos*, puis le Conseil fédéral a refermé la boîte jusqu'au bout de la saison.

Donc tout a été annulé pour le public. Ils ont malgré tout pu travailler, mais ils n'ont pas pu accueillir de public. Ils ont donc décidé, avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et le personnel, pour offrir des prestations artistiques et ne pas mettre tous les collaborateurs en arrêt, de produire plusieurs productions pour le streaming, celles-ci ayant trouvé un succès national et international important.

Toutes ces productions produites au fur et à mesure de la saison seront reprises dans les années futures, mais cela prendra un peu de temps. Si l'on a un artiste engagé quelques années à l'avance, il n'est pas tout de suite disponible, et ils souhaitent honorer les engagements avec les artistes engagés contractuellement à travailler chez eux.

Pour la danse, le ballet du Grand Théâtre a continué à s'entraîner, mais la première production après l'arrêt en automne 2019 était au printemps 2021. Donc c'était très long.

Les danseurs étaient en réduction de l'horaire de travail (RHT) pendant un certain temps. Pour le chant du chœur, ce n'était pas non plus facile. Ils ont continué en RHT pour une partie, car le chant est un des métiers les plus dangereux pendant la pandémie du fait des aérosols. C'était donc une saison en grande partie ratée, ou à suivre depuis la maison.

M^{me} Trousseau-Ballif enchaîne avec l'aspect financier et explique que le budget 2020-2021 s'inscrit dans le cadre d'une convention quadriennale établie avec la Ville de Genève et qui vise l'équilibre sur quatre ans dans le cadre de son plan financier.

Cette convention présente le projet artistique et culturel du Grand Théâtre et spécifie les attentes de la Ville concernant les prestations attendues du Grand Théâtre. La comparaison avec les comptes 2019-2020 n'est absolument pas pertinente.

Les budgets ont été établis sur la base des comptes révisés de la saison 2013-2014, soit avant la rénovation du Grand Théâtre. Ils ont été établis sur la base d'une saison ordinaire.

Ce choix a été fait car il était impossible d'anticiper les conséquences possibles du Covid et il aurait totalement arbitraire de déterminer des objectifs en termes de billetterie avant ou pendant la saison car ils naviguaient à vue, et d'autre part il n'était pas possible d'anticiper la manière dont il aurait été possible de réduire les dépenses en cours de saison. Ils ne savaient pas non plus s'il serait possible de bénéficier des aides gouvernementales pour couvrir les pertes

dues au Covid pour les raisons déjà évoquées, et ils ne savaient pas non plus dans quelle mesure il était possible de bénéficier de la RHT, puisqu'ils ont eu la mauvaise surprise d'avoir l'opposition du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) à la décision d'octroyer la RHT au Grand Théâtre de Genève vis-à-vis de l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

Ils se sont battus pour obtenir ces indemnisations RHT. Malgré les restrictions sanitaires, la saison 2020-2021 avait commencé avec la perspective d'une reprise possible et d'un assouplissement des mesures sanitaires.

Par précaution face à un climat d'incertitude, il avait été prévu, directement à la fin de la saison 2019-2020, de remplacer la première production de la saison 2020-2021, qui était une grosse production avec des effectifs très importants, à savoir *Turandot*, par une production avec des effectifs plus restreints, à savoir *La Cenerentola*, ce qui leur a permis de respecter les contraintes sanitaires qui étaient très exigeantes pour pouvoir fonctionner en coulisse et sur scène. Il a encore été possible de jouer deux fois *La ferme Markopoulos*, puis après deux représentations pour lesquelles un enregistrement de la partie orchestrale avait été prévu, la production invitée de l'opéra *Der Messias*, un récital de chant, et finalement la recrudescence de cas infectieux a contraint les autorités à refermer les salles pour plusieurs mois.

Pour garder le lien avec le public, ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour présenter leurs productions en streaming. Ils ont dû se réinventer et faire une plongée dans le monde virtuel, ce qui est un peu contre-nature par rapport à leur mission qui est d'offrir des spectacles d'arts vivants.

Au mois de juin 2021, les activités scéniques ont progressivement repris à faible jauge. Ils ont pu présenter une *Traviata* barrée par la jeune troupe du Grand Théâtre, car la *Traviata* avait été annulée et, surtout, le ballet a pu jouer au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM), ce qui a représenté un grand soulagement puisque, pour ces gens dont la carrière est courte, le fait de ne pas pouvoir jouer pendant longtemps est extrêmement décourageant. C'était l'année de tous les défis pour une des institutions culturelles les plus importantes de Suisse dont la mission est d'accueillir du public.

Sur le plan financier, le budget 2020-2021 était prévu avec un montant de recettes de 32 455 000 francs et de dépenses de 32 693 000 francs, donc un résultat de -238 000 francs. Compte tenu de la baisse d'activités, les recettes ont été de 7 millions de francs inférieures à ce qui était prévu.

C'est la même chose du côté des dépenses, et finalement ils arrivent à un résultat presque équivalent à ce qui avait été budgété. Les recettes de la billetterie présentaient un objectif de près de 10 millions de francs, et ils n'en ont obtenu qu'à peine 1 million de francs, donc c'est un écart immense à ce qui était budgété. Du

côté des recettes annexes aux spectacles, il y a eu moins de revenus de location de salle, car la grande majorité des événements annexes ont été annulés.

Pour le mécénat et le sponsoring, ils ont toujours une part dédiée au financement institutionnel et une part importante affectée directement à certains projets spécifiques ou à certaine production.

Selon les principes comptables de MCH2, quand une production est annulée, les revenus et dépenses affectés à cette production doivent être décalés. Ainsi le mécénat affecté notamment à deux grosses productions qui ont dû être annulées a été porté au bilan sous forme de transitoire pour pouvoir être utilisé lorsque ces productions seront présentées.

On voit donc qu'il y a une différence importante entre le montant prévu et le montant aux comptes pour le mécénat. Un autre aspect est qu'ils ont reçu un montant important de l'ordre de 420 000 francs pour le soutien d'un investissement technique pour de la vidéo, et ce montant a été comptabilisé dans le bilan; il n'apparaît donc pas dans les «pertes et profits», ce qui contribue également à expliquer la différence entre le mécénat et le sponsoring.

Du côté des subventions, en revanche, ils sont en phase avec ce qui avait été budgété. Le montant des subventions est un peu plus élevé que la saison précédente parce que, depuis la saison 2021, c'est le Grand Théâtre qui paie directement ses consommations de fluides, lesquelles étaient auparavant payées par le Service de l'énergie.

Du fait de ce changement de mode de paiement, ils reçoivent une subvention plus importante mais paient directement la facture. La différence correspond à environ 400 000 francs.

Dès l'annonce des mesures d'indemnisation des pertes dues au Covid, et sachant que le Grand Théâtre était exclu du périmètre d'application de la loi fédérale, ils ont quand même déposé une demande et se sont battus jusqu'à M. Berset avec le soutien de M. Kanaan pour obtenir une dérogation par rapport à cette loi, car ils trouvaient injuste de ne pas être traités comme la plupart des autres théâtres en Suisse. Ils n'ont pas eu gain de cause, mais en revanche et fort heureusement, la Ville, conjointement avec le Canton, l'Association des communes genevoises (ACG) et la Loterie romande ont créé un cadre légal permettant de rétribuer les fondations de droit public, et ils ont pu bénéficier finalement d'indemnisation pour les pertes dues au Covid, ce qui les a tirés d'affaire par rapport aux comptes de la saison 2020-2021.

Ils avaient déposé plusieurs demandes d'indemnisation pour les pertes dues au Covid et avaient déjà obtenu des montants pour les deux premières tranches; à vrai dire, ils n'avaient pas encore obtenu les montants des deuxième et troisième

tranches, car pour la troisième tranche, le délai de dépôt était fixé au 22 septembre 2021, donc après la révision.

Mais ils avaient déjà créé un transitoire pour pouvoir couvrir cette perspective de réception de recette extraordinaire. Ils ont donc tout obtenu, et le montant s'élève à 2 449 000 francs pour les indemnisations de pertes dues au Covid, ce qui est énorme.

La RHT perçue se situe à hauteur de 1 751 000 francs; un déficit de 237 000 francs s'est ajouté les pertes sur les productions pour un montant de 9 384 000 francs, ce qui est vertigineux.

En contrepartie, ils ont pu économiser beaucoup sur les productions, ce qui concerne principalement les négociations de cachets des artistes, l'application de la force majeure, les réductions des dépenses techniques liées aux productions annulées, et le total des économies s'élève à 5 215 000 francs.

Le mécénat affecté à des productions reportées a été remonté au bilan, conformément au principe comptable, pour un montant de 848 000 francs.

Il apparaît ensuite une charge extraordinaire pour un montant de 1 030 000 francs qui correspond à une provision pour risque d'exploitation qu'ils ont créée suite à la baisse du nombre d'abonnements, déjà constatée au moment de la révision des comptes.

Au niveau des charges courantes, les économies s'expliquent par les mêmes facteurs que ceux précédemment cités, à savoir les postes repourvus plus tardivement, la réserve non exploitée pour remplacement de maladie, les indemnisations du chœur non utilisées.

Avec la suspension des activités et le télétravail, les dépenses courantes ont pu être réduites, notamment les frais de voyage, les fournitures d'entretien et le petit matériel. Certaines prestations ont pu être reportées, ce qui représente 921 000 francs.

Et il y a encore la perception de la RHT et de l'indemnisation pour pertes Covid. Les enjeux de la saison étaient de pouvoir maintenir tous les emplois à 100%, tout particulièrement ceux des 42 choristes et des 22 danseurs, qui ont pu continuer à être payés entièrement grâce à la RHT.

Ils ont été également très attentifs à préserver les intermittents du spectacle, et tout ce qui compose le tissu artistique régional avec les figurants, les artistes du chœur complémentaire, et à proposer malgré tout une offre culturelle dans ce contexte très particulier.

Pour le bilan général de la saison 2020-2021, c'était une saison tout à fait particulière durant laquelle ils étaient pendus aux lèvres du Conseil fédéral. Ils suivaient les moindres signes d'amélioration.

Ils ont dû sans cesse se réinventer, revoir leur programmation au jour le jour, réadapter leur plan de protection, et cela a été une épreuve pour tout le monde. Parmi les faits marquants il y a eu le renouvellement du Conseil de fondation avec l'arrivée de M. Oberson en septembre 2020, qui remplaçait M^{me} Bertani qui avait présidé la fondation pendant treize ans.

Ils ont aussi eu la joie d'ouvrir le Café de la Plage qui a survécu durant cette période contraignante. Il est dirigé par le chef genevois Benjamin Luzuy. Pour eux, c'était un point important, même sur le plan stratégique, dans une démarche d'ouverture et d'accessibilité pour le Grand Théâtre.

Il y a eu l'établissement de la convention quadriennale avec la Ville de Genève.

Le conseil de fondation a mené des réflexions approfondies sur l'avenir du Grand Théâtre à moyen et long terme. Une stratégie à l'horizon 2025 a été élaborée.

Puis il y a eu le rapport d'audit de la Cour des comptes qui s'est avéré tout à fait constructif, avec l'émission de 14 recommandations.

L'une concernait le Canton, à qui la Cour des comptes a demandé de se prononcer sur sa stratégie culturelle; trois ont été adressées à la Ville et dix directement à la Fondation du Grand Théâtre.

Dans le courant de la saison 2020-2021, ils ont déjà pu travailler sur cinq des dix recommandations. Il y a aussi eu le renouvellement de l'électronique de scène qui était vétuste et qui posait des soucis dans le fonctionnement quotidien avec la machinerie de scène.

Ils ont également déployé beaucoup d'efforts pour contribuer à l'égalité et à la diversité; ils ont mis en place un dispositif de lutte contre le harcèlement et la discrimination, ont établi une directive sur la protection de la personnalité et encore beaucoup d'autres projets élaborés conjointement avec le support du conseil de fondation, mais il y a déjà suffisamment de matière pour donner une compréhension globale de ces deux saisons écoulées sous le signe du Covid.

Questions-réponses

M^{me} Trousseau-Ballif revient sur les 400 000 francs de fluides intégrés au budget du Grand Théâtre, et explique que cela provient du Service de l'énergie de la Ville.

Elle précise que, pour certaines productions, il a finalement été possible de répéter en un laps de temps plus restreint par rapport aux répétitions prévues initialement, ce qui a permis, de fait, de réduire les coûts de répétition des artistes.

M^{me} Trouseu-Ballif explique que Pro Helvetia prenait en charge les frais de déplacement. Le montant s'élève à environ 40 000 francs, ce qui n'est pas énorme. Pro Helvetia a depuis lors changé ses statuts, et ils ne pourront désormais plus bénéficier de ce soutien pour les déplacements; cela concernait également les frais de logement.

Une commissaire se réfère au rapport de la Cour des comptes qui contient 14 recommandations d'importance «élevée» et «très élevée». Il y en a une qui demande de mettre en place un groupe de travail et de réflexion sur un statut de personnel unique, ce qui est une demande d'une certaine récurrence. Elle demande où ils en sont à l'heure actuelle. Elle demande également ce qu'ils peuvent dire sur les recommandations de la Cour des comptes par rapport à la gestion financière interne.

M^{me} Trouseu-Ballif répond sur la deuxième question et explique qu'il s'agissait d'améliorer et de développer le formalisme de certains instruments financiers. Ils ont notamment travaillé sur des prévisionnelles plus détaillées, ou encore des plans de trésorerie plus détaillés. Ils avaient également accumulé un certain retard par rapport à l'élaboration et à la transmission des budgets et des rapports d'activités, et il s'agissait également de rattraper ces retards.

Un commissaire demande si c'était volontaire et intentionnel de la part de la Confédération de les exclure des aides accordées, ou si c'était plutôt un oubli.

M^{me} Trouseu-Ballif explique que c'était volontaire dans la mesure où le Conseil fédéral, s'il avait accordé des aides pour les fondations de droit public, aurait été contraint d'en accorder pour les crèches. Il ne voulait pas rentrer dans cette logique. Le Conseil fédéral n'était certainement pas conscient des répercussions qu'aurait une telle législation sur le Grand Théâtre qui est vraiment un cas à part.

M. Oberson ajoute que le cas du Grand Théâtre est assez unique à l'échelle helvétique. Donc il n'est pas exclu que le Conseil fédéral n'ait pas envisagé qu'une institution de telle importance puisse être une fondation de droit public. C'est peut-être une lacune. Ils ont essayé de négocier dans ce sens mais n'ont pas été entendus. C'est une structure assez spéciale.

M. Cahn indique que ce sont des fondations de droit privé ou des sociétés anonymes, comme l'Opéra de Zurich par exemple.

Il explique que pour les RHT, c'était une discussion entre le SECO et toutes les institutions subventionnées. Cela a fini par se résoudre. La position du SECO était au départ assez dure, et cela s'est assoupli pour toute la Suisse.

M. Oberson ajoute que c'est probablement parti du même raisonnement. Ils ont finalement pu mettre en avant l'argument de l'égalité de traitement. Les insti-

tutions en besoin de RHT sont exactement dans la même situation. Ils ont obtenu gain de cause.

M^{me} Trousseau-Ballif ajoute que l'argument mentionné était que la fondation ne pouvait pas faire faillite car elle était subventionnée par la Ville. Ils ont dû argumenter que la fondation était indépendante de la Ville même si elle percevait des subventions et, de ce fait, il n'était pas impossible de résilier des contrats de droit privé, car le personnel de la fondation est engagé par des contrats de droit privé.

Un commissaire demande s'il y a une demande de retour à l'équilibre au moment de l'élaboration dans le plan quadriennal.

M^{me} Trousseau-Ballif répond par la positive et explique qu'il y a effectivement un retour à l'équilibre sur les quatre ans. Mais il est clair que pour un chiffre d'affaires dépassant les 30 millions de francs, 300 000 francs d'excédent correspondent à 1%, donc ils sont à peu près conformes à un équilibre en proportion du chiffre d'affaires.

M. Cahn ajoute que dans le préambule de la convention quadriennale, le Grand Théâtre s'engageait, pour cette quadriennale, à faire abstraction du déficit structurel resté à 1,5 million de francs. Ils ont fait des efforts pour ne pas retourner toujours vers la Ville avec ce déficit. Sur ces quatre saisons, ils font des efforts de leur côté, mais ce n'est pas sans risque; cela veut dire qu'il faut lever plus de fonds propres. Les deux saisons présentées sont assez extraordinaires, donc ce ne sont probablement pas de bons exemples.

Un commissaire demande si l'impact du Covid et des mesures était identique pour les personnes engagées par la Ville et les personnes engagées par la fondation, ou si les différences de statut se sont accentuées.

M. Cahn explique que du point de vue du travail il n'y avait pas de différence importante. Ils cherchaient, pour le personnel de la fondation, à s'aligner sur les employés de la Ville. La fondation a fait l'effort, comme la Ville, de payer les 20% qui ne sont pas couverts par la RHT. Dans l'ensemble, le traitement était identique.

Les RHT ne concernaient que le personnel à statut privé.

Un commissaire demande quels sont les projets pour continuer les collaborations avec les associations mentionnées dans le rapport d'activité. Il demande également sur quoi se base le tarif de 17 francs pour les places au Grand Théâtre pour les jeunes. Il a remarqué qu'il y avait effectivement de plus en plus de jeunes au Grand Théâtre.

M. Cahn explique que pour les associations c'est le programme culturel. Ils sont en train de l'élargir. Pour la saison actuelle et la saison future, ils ont prévu beaucoup de collaborations avec le réseau culturel genevois, mais aussi au-delà.

C'est passionnant et ce sera élargi sur le secteur de la danse pour la saison prochaine. Avec l'arrivée de Sidi Larbi Cherkaoui, le ballet du Grand Théâtre sera beaucoup plus présent à Genève qu'auparavant, et pas uniquement au Grand Théâtre. Concernant les billets à 17 francs, cela correspond au tarif précédent qui était à 30 francs. Ce tarif a pu être réduit à 17 francs grâce à un mécène qui paie la différence. Le concept, c'est que pour 17 francs on va au cinéma à Genève, et l'idée était de faire en sorte que l'argent ne soit pas un obstacle pour aller au Grand Théâtre, puisque l'on peut y aller pour le même montant qu'au cinéma. Ils ont aussi trouvé d'autres mécènes pour rendre les prix encore plus démocratiques.

Aujourd'hui, ils ont quatre catégories en dessous de 100 francs, ce qui est beaucoup plus que dans d'autres théâtres. Ce sont des efforts pour rajeunir et renouveler le public qui est âgé, et pas uniquement à Genève. C'est l'engagement qu'il a pris avec la Ville, et qui lui tient également à cœur à titre personnel, à savoir de rajeunir et de diversifier le public, et ce sont des actions qui aident en cela. Mais cela devrait être neutre pour le budget car c'est compensé par le mécénat.

Un commissaire demande pourquoi la recommandation demandant de revoir l'organisation de la direction de la Fondation du Grand Théâtre a été refusée.

M. Oberson explique qu'elle a été formellement refusée car le système fonctionne très bien. Ils ont estimé, après avoir examiné et comparé ce qui se passe dans d'autres institutions, que ce système n'avait pas besoin d'être changé. Donc la raison est assez simple. Cela n'a d'ailleurs pas été reproché par la Cour des comptes par la suite. Ce n'était de loin pas une des recommandations les plus importantes. Cela consistait peut-être plus en une meilleure pratique. Ils leur ont aussi montré qu'il y avait des modèles très différents dans la gestion des opéras à travers le monde. Par exemple, le Montreux Jazz Festival a aussi une structure similaire. Il y a très peu de subventions, donc ce n'est pas tout à fait comparable, mais en termes de management cela fonctionne aussi très bien comme cela.

Un commissaire demande pourquoi les gratuités octroyées à l'OSR n'apparaissent pas aux comptes, et combien cela coûte.

M. Cahn explique que ce n'est pas un système qu'ils ont inventé. L'OSR est une organisation à part qui n'est pas intégrée au Grand Théâtre. Il recommande de mieux étudier les statuts et la régie de l'OSR qui a une subvention qui correspond à une quantité de services qu'il fournit au Grand Théâtre. C'est organisé comme cela, et ce n'est pas à eux de le questionner. La seule chose qui apparaît dans les comptes de production, ce sont des comptes artistiques. S'ils engagent des œuvres pour lesquelles ils ont besoin d'instruments supplémentaires, comme un saxophone par exemple, que l'OSR n'a pas dans ses équipes fixes, c'est un instrument qu'il faudrait engager en plus qui figurerait dans les dépenses de frais artistiques. Tout ce qui relève des services de l'OSR apparaît dans les comptes

de l'OSR pour lesquels ils reçoivent directement une subvention. Cela n'apparaît pas dans les comptes du Grand Théâtre car ce n'est pas quelque chose qu'ils contrôlent, donc il faudrait demander au magistrat de leur fournir les documents liés à l'OSR. C'est un service auquel ils peuvent faire appel, et que l'OSR est tenu de fournir.

M. Oberson ajoute que l'OSR est payé par la subvention, et une partie de cette subvention oblige l'OSR à jouer pour le Grand Théâtre. Donc il y a une prestation et un paiement. Il est vrai que le paiement va à l'OSR, mais l'OSR doit jouer au Grand Théâtre. Si le Grand Théâtre devait ajouter cette subvention à ses comptes, le montant apparaîtrait deux fois. Cela ne lui semblerait pas juste de comptabiliser ce revenu alors que l'OSR reçoit la subvention.

M. Cahn indique que ce n'est pas l'OSR qui se sert du Grand Théâtre, mais le Grand Théâtre qui se sert de l'OSR, et c'est une obligation de l'OSR. Si la subvention était versée au Grand Théâtre et que le Grand Théâtre devait à chaque fois acheter les services de l'OSR, il serait théoriquement possible d'engager un orchestre roumain ou italien à la place. C'est une question d'organisation et de versement de subvention liée à des prestations. Il recommande de discuter de cela directement avec l'OSR. Il y a une convention entre l'OSR et le Grand Théâtre qui règle la manière selon laquelle l'OSR doit fournir ces services au Grand Théâtre. S'il le souhaite, il peut quantifier combien de services l'OSR doit au Grand Théâtre, et cela correspondra à la subvention. L'OSR doit probablement le savoir.

Un commissaire demande s'il est question, dans la stratégie du Grand Théâtre, d'alléger son fonctionnement par le biais de location à des orchestres ou des compagnies extérieures au giron habituel. Il se réfère notamment à la demande d'une compagnie chinoise.

M. Cahn répond que ce n'est pour l'instant pas prévu. S'ils travaillent avec des institutions externes, ce sont des collaborations. Ils travailleront l'année prochaine plusieurs fois avec l'Orchestre de chambre de Genève (OCG), donc ce sera une collaboration entre l'OCG et le Grand Théâtre. Le Grand Théâtre est un lieu exploité par les productions et prestations artistiques du Grand Théâtre de Genève, et c'est dans la convention de subvention. Ils collaborent souvent avec d'autres institutions, mais surtout de la région genevoise. Il considère que l'on a tout intérêt à ce que les partenaires locaux soient privilégiés dans ce type de collaboration.

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir un comparatif des comptes entre 2017 et 2021. Il demande également s'il serait possible d'avoir des chiffres par rapport à l'évolution de l'ensemble des invitations et au coût de ces invitations.

M^{me} Trouseu-Ballif répond qu'une comparaison avec la saison 2017-2018 ne serait pas pertinente car celle-ci était jouée à l'Opéra des Nations avec une

jauge bien plus faible, donc tout ce qui relève des recettes de billetterie n'est pas du tout comparable. C'est la raison pour laquelle ils ont établi les budgets sur la part basse d'un référentiel de la saison 2014-2015 qui était la seule saison comparable avant la rénovation du Grand Théâtre, ayant aussi lieu à l'Opéra place de Neuve.

Un commissaire demande comment se passe la collaboration avec l'OSR, et s'il n'y a aucun problème avec les prestations qu'ils doivent fournir au Grand Théâtre.

M. Cahn considère qu'ils ont aujourd'hui une bonne relation, même si cela a pu être conflictuel par le passé. La période du Covid a été très compliquée. Les musiciens, dans une fosse d'orchestre, sont très coincés. Ce n'était pas toujours facile de trouver des solutions ensemble. Mais dans les grandes lignes cela se passe bien. Le chef principal, Jonathan Nott, dirige maintenant régulièrement au Grand Théâtre, ce qui n'a pas toujours été le cas, et cela aide à une collaboration harmonieuse. Mais il y a des problèmes tels que la qualité acoustique de la fosse d'orchestre pour les musiciens, l'espace restreint. L'infrastructure n'est pas toujours très avantageuse pour eux, puisque pour un orchestre symphonique c'est toujours plus agréable d'être sur un podium pour accompagner les gens sur scène. Mais globalement il est vraiment satisfait.

Un commissaire revient sur la compagnie chinoise qui s'est vu opposer un refus catégorique de la part du Grand Théâtre. Il demande quelle est la raison de ce refus. Il semblerait que seul le Grand Théâtre réponde aux critères techniques parmi les infrastructures genevoises.

M. Cahn explique que le Grand Théâtre n'est jamais loué à des tiers pour que ceux-ci puissent y faire leurs propres spectacles. Cela n'a jamais été la culture du Grand Théâtre. Il y a à Genève des infrastructures qui le font, comme le BFM ou le Théâtre du Léman.

M. Oberson précise que dans les statuts du Grand Théâtre il est précisé que la mission est d'offrir des spectacles culturels et non pas des activités de type commercial. Donc il y a quand même une limite juridique. Même s'ils venaient à accepter, le conseil de fondation interviendrait. Il leur incombe de respecter les buts de la fondation et ils ne peuvent pas faire de spectacle avec une nature trop commerciale. C'est également une des raisons, car il y a un aspect commercial, avec des ventes de merchandising. Donc cela ne rentre pas vraiment dans l'objectif culturel au sens large.

M. Cahn ajoute qu'il y a plusieurs théâtres d'accueil dans la Ville faits pour cela. Mais le Grand Théâtre est un théâtre de production et non pas un théâtre d'accueil.

M^{me} Trousseau-Ballif ajoute qu'à cet égard il y a eu un arrêté du Tribunal fédéral par le passé concernant ces demandes insistantes.

M. Cahn ajoute que ce n'est pas du tout lié à ce spectacle. S'il y avait des demandes similaires, ils les refuseraient également, car la programmation est complète. Ils collaborent parfois avec des tiers, mais ce sont précisément des collaborations.

M^{me} Koelliker précise que, pendant la période estivale, d'une part le personnel sous contrat Ville de Genève prend ses vacances, puisqu'ils ne peuvent pas le faire pendant la saison, et d'autre part la Direction du patrimoine bâti (DPBA) réalise toutes les opérations de maintenance des machineries. Chaque année, il faut réaliser des travaux avec des entreprises spécialisées pour entretenir ces machineries. Et hormis la saison estivale qui va de début juillet à début août, il n'y a pas d'autre possibilité pour le faire. A partir de début août, le Grand Théâtre rouvre pour les répétitions des premiers spectacles de la rentrée de septembre. Par conséquent, la période sans activité artistique est extrêmement réduite, et représente généralement trois à quatre semaines. Et, pendant ce laps de temps, le personnel sous contrat avec la Ville de Genève et le personnel sous contrat avec la fondation prend ses vacances estivales.

Un commissaire demande s'il y a une politique salariale d'écart, quel est le salaire médian et quels sont les plus hauts et plus bas salaires.

M^{me} Trousseau-Ballif explique que le personnel du Grand Théâtre est bicéphale. Une partie du personnel, notamment le personnel administratif et technique, est municipalisé. Donc les grilles sont très claires. En ce qui concerne le personnel de la fondation, à savoir la direction, une partie du personnel de la communication et le personnel membre du chœur et du ballet, il y a des conventions collectives de travail (CCT) qui règlent le cadre général et qui sont assez transparentes pour les membres du chœur et ceux du ballet. Pour le reste, il s'agit de contrats de droit privé et ils n'ont pas de grille salariale, ni une évolution salariale basée sur des annuités. Donc ils n'ont pas la même transparence sur les salaires.

Le même commissaire demande s'il y a une indexation annuelle.

M^{me} Trousseau-Ballif répond qu'il n'y a pas non plus d'indexation annuelle. Lors de cette saison, le personnel municipal a bénéficié d'une indexation salariale. Au préalable, quand cela a été le cas par le passé, le Grand Théâtre a également obtenu une hausse de subvention pour pouvoir compenser l'indemnisation salariale et s'aligner sur l'évolution des salaires de la Ville. Cette année, cela a été oublié, et ils se sont retrouvés dans une situation délicate où le personnel municipal a pu percevoir une indemnité salariale, alors que le personnel de la fondation, qui n'a déjà pas de progression salariale par le biais des annuités, n'a pas pu bénéficier de cette progression. Le conseil de fondation a pris la décision d'in-

dexer quand même le personnel de la Fondation du Grand Théâtre par équité de traitement, néanmoins la question de la hausse de subvention pour couvrir cette indexation salariale du personnel de la fondation est encore en suspens.

M^{me} Koelliker précise que par le passé la Ville n'a pas forcément couvert les indexations. C'était plutôt les mécanismes salariaux qui ont pu être pris en charge, mais pas l'indexation en tant que telle.

M. Cahn explique qu'ils essaient de ne pas faire de l'art pour l'art, mais d'avoir toujours un message éducatif, culturel ou de réflexion sur notre temps et nos réalités. Quelquefois cela peut être plus politique ou plus écologique. Il y a toujours beaucoup à retenir sur des aspects de société.

Séance du 12 avril 2022

Discussion et prises de position

Le Mouvement citoyens genevois dit qu'il est prêt à voter les deux propositions, soit la présente proposition PR-1494 et la proposition PR-1482. La commission a reçu les explications nécessaires, notamment concernant les comptes 2019 à 2021 qui sont impactés par la crise du Covid-19. Il espère que les prochains exercices seront ordinaires. Ces comptes ne présentent pas de problématique particulière. Le Mouvement citoyens genevois peut les accepter.

Ensemble à gauche a trouvé intéressante la présentation de ces comptes car elle illustre de manière détaillée comment la crise sanitaire est intervenue dans le fonctionnement d'une institution culturelle. Les moments sont tous très différents. Cette audition a montré les difficultés rencontrées par l'institution, comme la juxtaposition des productions préparées pendant le Covid-19 pas encore jouées et les programmes suivants déjà engagés, et de quelle manière celle-ci a réussi à maintenir le travail artistique.

Pour le Parti libéral-radical, le Grand Théâtre de Genève a fait le maximum pour récupérer les RHT et préserver le domaine de la culture pendant la crise sanitaire. Le Parti libéral-radical salue le travail réalisé par l'institution et votera ces comptes ce soir.

Les Verts ont la liberté de vote sur ce sujet. Ils ont apprécié le fait que la direction du GTG ait mis tous les moyens en place pour pouvoir couvrir les coûts salariaux et faire en sorte que les différents acteurs culturels puissent avoir des moyens pour vivre en cette période difficile. Ils ont également continué à proposer des programmes tant que possible avec des moyens innovants qui ont permis à différents publics d'accéder aux prestations. Le GTG a donc fait en sorte de ne pas perdre du public, ce qui aurait été le cas s'il n'avait pas proposé de création. Cependant, certaines questions n'ont pas obtenu de réponses. L'audition de

l'OSR avait informé que ce dernier rendait des prestations en faveur du GTG et les questions à leur sujet sont restées sans réponse. Les Verts auraient souhaité que les réponses soient plus développées. En ce qui concerne la recommandation du CFI, les réponses du directeur étaient étonnantes car elles ne reprenaient pas la position du CFI. Certains Verts s'abstiendront et d'autres refuseront ces comptes.

Un autre commissaire Verte rappelle que son groupe a demandé un comparatif des comptes d'année en année pour évaluer le rythme du GTG par rapport au nombre de prestations. La direction a répondu que les comptes n'étaient pas comparables notamment car il y avait en 2017 l'Opéra des Nations et que cela impliquait un fonctionnement différent.

Certains Verts estiment pourtant qu'entre 2018 et 2021 des éléments sont comparables notamment par rapport au nombre de représentations et au budget de fonctionnement du GTG. Ces éléments laissent penser, malgré les efforts fournis pour la protection du personnel et les RHT, qu'il n'y a pas encore une volonté de maximiser notamment le fonctionnement du GTG avec de nouvelles idées et de proposer à certaines troupes de se produire dans l'institution en dehors de la programmation du GTG. Ces mesures permettraient de faire des économies de fonctionnement. Il serait bienvenu que la Ville s'intéresse au fonctionnement du GTG car d'éventuels reports de charge pourront être à sa charge. Il est important que ces comptes comprennent le détail du fonctionnement du GTG. Il rappelle que la production de l'OSR au GTG engendre des coûts importants. Il déclare qu'il s'abstiendra au sujet de ces comptes.

Le Parti socialiste a apprécié les auditions et a remarqué que la présentation des comptes était très détaillée. Il remercie le GTG pour les efforts fournis pour protéger les acteurs de la culture et ses employés. Le Parti socialiste a souhaité comprendre pour quelle raison le GTG a refusé qu'un spectacle d'ailleurs puisse se produire au sein du GTG. Cette question a été moyennement comprise. Le Parti socialiste n'a pas souhaité s'immiscer dans le processus d'élaboration de la programmation du GTG. Ce spectacle a été accepté dans un théâtre prestigieux en Europe. Ils ont donc voulu comprendre pour quelle raison à Genève cela a été refusé. Le Parti socialiste a reçu une réponse qu'ils considèrent satisfaisante, bien qu'elle soit étonnante. Le parti a apprécié que le GTG ait repris des spectacles déjà présentés et les ait mis en ligne pendant la pandémie. Le théâtre a exprimé son intention de continuer une programmation en digital pour la population et elle espère que la divulgation sera meilleure.

Le Parti libéral-radical rappelle que la direction du GTG a été claire et a répondu aux questions. Le théâtre ne peut pas mettre sa salle à disposition car il devrait licencier son personnel présent pendant cette période. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de spectacle que le GTG ne travaille pas: cette structure travaille en permanence. Le département de M^{me} Perler a confirmé que le seul moment où il

n'y a pas d'activité est le mois de juillet et c'est également le seul moment où ils peuvent faire des réparations. Le GTG est utilisé en permanence, d'où le fait qu'il ne peut pas être occupé par d'autres entités. Le Parti libéral-radical salue le travail qui a été fait par toute l'équipe et remercie le conseil de fondation qui a fait le maximum pour avoir un retour à l'équilibre le plus vite possible. Elle rappelle que le Théâtre des Nations avait une jauge plus petite et qu'il y a eu par la suite la crise sanitaire. Les comptes des différentes années ne peuvent donc pas être comparés.

Le Centre remarque que le GTG est une institution importante qui attire de la convoitise et de la jalousie. C'est l'institution la plus importante dans le domaine de la culture, qui est dirigée par le Parti socialiste en majorité. Il rappelle que l'affaire de l'Opéra chinois date de quelques années et que le directeur de l'époque avait refusé que cette institution vienne se produire (cela a été contesté par la justice). Il remarque que l'on attaque l'OSR. Le GTG a fourni son contrat aux commissaires afin qu'ils puissent juger du lien entre l'OSR et le GTG. Il rappelle que chaque opéra doit normalement avoir son propre orchestre. Les mixtes sont plus rares et cela cause parfois des problèmes entre l'OSR et le GTG car ce dernier souhaiterait organiser des tournées mondiales mais doit également garantir une disponibilité pour les opéras. Les comptes et chiffres présentés étaient bons. Le Centre peut volontiers voter ces comptes. Le GTG a témoigné d'une force importante pendant ces deux années de Covid-19. Il propose de poser les questions de location du GTG à M. Kanaan et aux représentants de la Ville qui siègent au conseil de fondation du GTG. Ils seront plus aptes à donner des réponses.

L'Union démocratique du centre dit que les comptes manifestent une bonne comptabilité et aucune malhonnêteté. Ils ont également mis en évidence les intentions du conseil du GTG et du directeur. Ils se sont assurés de payer les employés. L'Union démocratique du centre acceptera donc ces comptes. En revanche, le GTG n'est pas une religion. Tout débat est intéressant, dont celui des salaires qui figurent sur une grille acceptée généralement en Europe. Ces salaires ne sont pas surprenants car ces personnes ont une expérience considérable ainsi qu'un vécu. Ils assument plusieurs responsabilités. On peut également aborder le sujet d'un certain manque d'ouverture. Selon lui, le GTG pourrait être ouvert à d'autres manifestations et spectacles plusieurs soirs. Il y a également la problématique de l'OSR. Leur agenda est calqué sur le GTG et c'est donc difficile pour eux d'avoir une vraie saison. Le GTG alloue 10 000 000 de francs à l'OSR qui n'apparaissent pas clairement dans les subventions accordées au GTG. Les subventions allouées par la Ville à l'OSR sont phénoménales. La commune assure l'entretien et l'organisation en grande partie des spectacles du GTG. Ce sujet peut être discuté, tout comme le retour à l'équilibre et l'argent accordé aux réparations. Le GTG fonctionne de la même manière depuis plusieurs années. Son fonctionnement ne s'est pas modernisé. Il conclut que le GTG a bien travaillé mais cela n'empêche pas la commission d'étudier d'autres aspects concernant ces comptes et ces budgets.

La proposition PR-1494 est acceptée par 12 oui (2 LC, 3 PLR, 4 S, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG) et 3 abstentions (Ve).